

## Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 janvier 2010

*Étaient présents* : THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON ADAM FOUBERT LEBOUÇ DELAUNAY GRAND GUILLOUARD PICHÉREAU TRETON  
*Absents* : BOUJU RINGUENET-PECATE LEBRETON

### Avis du Conseil Municipal sur une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (projet de construction d'une maison d'habitation) au lieu-dit La Charbonnerie,

Les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable motivé en ce sens que cette nouvelle construction permettra une augmentation de la population, que les réseaux d'eau et d'électricité sont à proximité immédiate, et que la Commune ne dispose pas actuellement de lotissement. Il est toutefois précisé que la superficie du terrain où sera édifiée cette construction ne devra dépasser 2.345 mètres carrés.

### Renouvellement de l'ATESAT (assistance technique fournie par la direction départementale de l'Équipement,

La convention est renouvelée pour un coût annuel de 197,98 €.

### Examen de la demande d'adhésion à la charte solidarité eau 2010,

La Direction de la Solidarité propose à la Commune de signer la charte solidarité eau ce qui consisterait à accepter de concéder des abandons de créances sur la base annuelle de 0,2043 € par abonné. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal refusent de signer cette charte.

### Indemnité de gardiennage des églises 2010,

Les membres du Conseil Municipal ont désigné les bénéficiaires (pour le gardiennage de l'église de Lignières : M. Pierre GASNIER - pour le gardiennage de l'église d'Orgères : M. André GUIBOUT)

### Résultat du questionnaire envoyé aux Parents d'Élèves pour l'avenir de la garderie le mercredi après-midi,

M. le Maire a donné lecture du résultat du questionnaire. Les membres du Conseil Municipal ont décidé le maintien de la garderie le mercredi après-midi.

### Règlement de la salle des fêtes et modalité d'occupation par les associations,

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, qu'à compter de ce jour, que la salle des fêtes ne serait plus mise gracieusement à la disposition des associations mais qu'une participation leur serait demandée. Cette participation s'élèvera à 30 € par occupation lorsque la manifestation organisée par l'association aura un but lucratif

### Assurance groupe du Personnel Communal,

Les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire auprès de la CNP Assurances et retiennent l'option n°1 avec un taux de cotisation de 4,15% pour les agents relevant de la CNRACL et au taux de 1,05% pour les agents relevant de l'IRCANTEC. Ce contrat est signé pour les années 2010-2014.

### Choix de l'entreprise à retenir pour l'achat de matériel de la future cantine,

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la commission qui avait été désignée lors de la dernière séance de Conseil et qui s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les 3 devis reçus. Les membres du Conseil Municipal retiennent le devis de l'entreprise MBI.

### Étude du projet d'aménagement d'un parking pour l'école derrière la salle des fêtes,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser une consultation d'entreprises pour l'aménagement d'un parking derrière la salle des fêtes (nouvel accès à l'école) ainsi que la voirie des 3 logements rue de la Libération. Les membres du Conseil Municipal chargent M. le Maire de réaliser cette consultation.

### Questions diverses

- Pour le fleurissement du bourg lors de la dernière réunion, le projet avait été chiffré à 1.266,61 € TTC. Suite à une demande de devis (pépinières DAUGUET), le coût sera de 953,84 € TTC (soit - 312,77 €).
- Problème de voirie au village du Grand Etinoux : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une des parties a refusé de signer le protocole d'accord et que le problème subsiste.

A Lignières-Orgères, le 29 janvier 2010

Le Maire,  
Jean-Luc THOMAS